

# Demeurant Partout, Intervenant Volontaire

**Nicolas BÉRUT**

Travailleur social,  
Membre de Demeurant  
Partout - Lyon

**Demeurant Partout<sup>1</sup> est une association Loi 1901, créée en juillet 2001 en réaction aux carences des dispositifs d'accueil et d'hébergement d'urgence sur l'agglomération lyonnaise. Composée à l'origine d'acteurs sociaux, soucieux de dépasser l'impuissance de leur institution, et de personnes sans domicile fixe, souhaitant s'impliquer dans la recherche de solutions à leurs difficultés, Demeurant Partout est devenue une association de promotion du droit au logement.**

Elle a fortement contribué sur Lyon à l'occupation de trois squats, appelés Lieux d'Hébergement Alternatifs (LHA), réponses "hors cadre légal" à l'urgence de situations que nous, travailleurs sociaux, croisons quotidiennement. Il nous a en effet semblé que l'obligation de porter assistance aux personnes en danger, rendait notre intervention légitime et nécessaire, malgré l'illégalité en droit de telles occupations. Nous avons d'ailleurs été confortés dans cette approche par un jugement du Tribunal d'Instance en date du 11 mars 2003, confirmé en appel, qui a accordé un délai exceptionnel d'occupation de 20 mois aux résidents concernés... et qui qualifiait Demeurant Partout "d'intervenant volontaire".

La naissance de cette association peut aussi s'interpréter comme une illustration des logiques contradictoires qui traversent le travail social, et une tentative de s'en affranchir.

La mission du travail social qui consiste à apporter une aide à des personnes en difficultés a été mise à mal par la défaillance du dispositif d'hébergement d'urgence, incapable d'honorer ses obligations d'assistance<sup>2</sup> ... Comment renvoyer à leur condition de sans-abrisme des populations pour lesquelles vous avez une délégation de service public qui vise justement à les mettre à l'abri ? D'une mission d'assis-

tance, le contenu de notre travail a glissé vers la gestion des files d'attente et la priorisation des publics, légitimant ainsi l'idée qu'une population (les SDF "classiques", les familles, etc.) serait plus légitime qu'une autre (les demandeurs d'asile, les isolés, etc.) à disposer d'un toit. Ce qui revient à affirmer qu'une partie des sans-abri doit accepter sa condition. Ce raisonnement aberrant est encore celui qui guide aujourd'hui les spécialistes de l'urgence sociale...

Dans le cadre d'un contrat de travail, la tutelle de l'employeur, lui-même contraint par la logique de prestataire dans laquelle les pouvoirs publics l'ont enfermé, est venu percuter à la fois notre conception individuelle du travail d'assistance mais également les fondements militants des associations employeurs... Comment concilier un projet associatif avec la pression de la commande publique qui assure par ailleurs la survie financière de votre structure ? Comment garder une capacité d'interpellation, sans risquer de compromettre

la pérennité du service ? Dans ces conditions, il a semblé plus facile à certains d'entre nous de créer une autre structure associative, moins dépendante des pouvoirs publics, par conséquent plus en phase avec notre éthique du travail social... et plus réactive d'un point de vue militant. Au risque de sombrer dans une certaine schizophrénie!

Une des raisons ayant contribué à la création de Demeurant Partout a été enfin la manière dont les pouvoirs publics ont traité la question de l'héberge-

ment d'urgence. En particulier, la référence à l'importance de moyens a été maintes fois mise en avant par l'autorité administrative pour s'absoudre de l'obligation de résultat. L'incapacité du système à s'adapter à la demande a renvoyé systématiquement les acteurs de terrain à gérer individuellement une misère de masse. Comment accepter que les pouvoirs publics fassent porter aux travailleurs sociaux les carences du système, comme si ces derniers étaient en capacité de créer des places supplémentaires d'hébergement ? Comment répondre à une crise majeure du logement par du travail social ?

On ne remplace pas l'absence de politique par du technique. ■

<sup>1</sup> C'est par cette dénomination qu'étaient appelés, au Moyen Age, les Sans Domicile Fixe. Cf. La potence ou la pitié de Bronislaw Geremek.

<sup>2</sup> « Les réponses proposées par le dispositif [NDLR le dispositif d'urgence sociale] se fondent sur une obligation d'accueil qui doit tenir compte, en priorité, de la situation des personnes les plus vulnérables. Ces réponses doivent, également, être organisées de façon permanente tout au long de l'année et être adaptées régulièrement aux évolutions des populations et de leurs besoins. Un dispositif complémentaire, rapidement mobilisable, doit être prévu à l'avance, en coordination avec l'ensemble des intervenants de département, afin de pouvoir faire face à l'urgence climatique. »

Extrait de la Lettre de Mme Versini (alors Secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion) adressée le 13 septembre 2002 aux Préfets de Région et de Département au sujet de l'urgence sociale.

